

ATELIER PARAPENTE

Rapporteur : André LE FAOU, Conseiller Technique National

Les cadres techniques du parapente de la FFP s'étaient fixés comme programme au CTN de réactualiser la réglementation propre à la discipline.

Cette nouvelle réglementation sera soumise à l'approbation du comité directeur de la FFP, après avis de la commission.

Nous avons défini le cursus de la formation des moniteurs fédéraux parapente, en accord avec Yves CHALOIN, selon un schéma directeur et les actes administratifs associés.

Un stage de deux semaines de formation sera mis en place, les candidats étant jugés sur leur technique personnelle en fin de stage.

Le principe de l'examen dans les écoles, en situation réelle, a été approuvé par l'ensemble des participants avec la possibilité de regroupement régional pour 5 candidats maximum par session.

Une session de formation de jury d'examen sera préparé afin d'harmoniser les méthodes de jugement.

Nous avons également étudié la faisabilité de moyens pédagogiques appropriés au parapente, tel que

- . un portique destiné aux manoeuvres en vol et à la simulation de l'utilisation de la sellette de pilotage
- . l'étude des procédures de mise en oeuvre du parachute de secours.

Le CERPP s'est porté candidat pour l'étude et le développement de ce portique.

En dehors des problèmes techniques, nous avons émis l'idée d'un challenge des moniteurs parapente en 1992 dans l'esprit de celui qui se pratique en conventionnel. Le CERPP s'est proposé pour l'accueillir et définira des dates prochainement. Dans ce cadre, Michel SARTHE a émis le souhait que pendant cette compétition toutes les écoles soient fermées pour permettre à l'ensemble des moniteurs de participer.

Un débat sur le matériel s'est engagé. Les techniciens du parapente ont chargé la commission de faire des propositions sur :

- une voile école solo
- un biplace pédagogique.

Il a été proposé pour l'ensemble du matériel subventionné par la fédération :

- le marquage au sigle de la FFP
- un contrat de non revente entre la FFP et le club affectataire pour une durée à déterminer.

Un appel d'offres auprès de l'ensemble des constructeurs de parapente sera fait, la commission définissant les types de voiles à proposer aux écoles.

La proposition d'achat d'un matériel biplace pédagogique s'inscrit dans la campagne de promotion du parapente que nous souhaitons développer au sein de la fédération.

Une grande affiche publicitaire volante nous permettrait de mieux faire connaître l'existence de nos écoles et de notre fédération dans le domaine du parapente.

La fiche de progression jointe en annexe, approuvée par les membres présents au CTN après rectification, sera distribuée dans toutes les écoles qui la conserveront en archives et annexée dans tous les carnets de progression.

Par manque de temps, nous n'avons pas pu débattre des accidents et de leurs causes ainsi que des différents problèmes et projets s'y rapportant.

Le souhait des techniciens du parapente est de pouvoir participer au CTN sur toute sa durée.

- 1) le CTN Parapente ne doit pas durer 3 jours si c'est seulement pour relire et refaire une réglementation
Il faut disposer d'un "ordre du jour" précis et de préférence avec des sujets qui concernent les techniciens (en priorité)
- 2) le travail ne doit pas se faire exclusivement pendant le C.T.N. mais doit se préparer avant. Au CTN doit se faire un projet ou projet fini qui doit être discuté et proposé

MS